



EMPLOI-FORMATION

Les dispositifs pour accompagner les entreprises de la filière nautique

Aides, financements et accompagnements
mobilisables en 2026

Dans un contexte économique exigeant, la Fédération des Industries Nautiques met à disposition des entreprises de la filière un repère simple pour identifier rapidement les solutions mobilisables en matière d'emploi, de formation, de ressources humaines et de transformation des compétences.

INTRODUCTION ET SOMMAIRE

Ce guide s'adresse à l'ensemble des entreprises de la filière nautique, adhérentes ou non. Il permet de repérer rapidement les dispositifs utiles, leurs bénéficiaires, les montants applicables et les démarches à engager.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

- ♦ Vérifier le périmètre d'éligibilité grâce aux pastilles : **Ouvert à toutes les entreprises**
- ♦ Repérer le financement, la prise en charge ou le plafond.
- ♦ Noter la date d'entrée en vigueur ou la condition particulière.
- ♦ Engager la démarche avec le bon lien ou le bon interlocuteur.

SOMMAIRE

1. Sécuriser les parcours et soutenir l'emploi	3
La période de reconversion	3
Aides à l'embauche d'un apprenti en 2026	4
2. Accélérer la transformation numérique	5
Développer les compétences numériques avec France Num	5
Clic&Tech, l'accompagnement proposé par OPCO2i	6
L'offre de formation à l'IA avec MyConnecting IA	7
3. Renforcer les compétences et les pratiques RH	8
Guides RH et PCRH	8
Tutorat et maîtres d'apprentissage	9
Plan de développement des compétences	9
Contacts et démarches utiles	10

1. SÉCURISER LES PARCOURS ET SOUTENIR L'EMPLOI

DISPOSITIF 1

La période de reconversion

Ouvert à toutes les entreprises

Convention collective ISN : financement spécifique

De quoi s'agit-il ?

Entrée en vigueur le **1er février 2026**, la période de reconversion remplace **Pro-A** et **Transitions collectives**. Elle vise l'acquisition d'une certification reconnue pour accompagner les mobilités professionnelles.

Public éligible

Ouvert à l'ensemble des entreprises et des salariés, **sans condition d'âge, d'ancienneté ni de niveau de qualification**.

Certifications possibles : RNCP, bloc de compétences, CQP, CQPI, TFP, [certificat CléA](#). Le parcours peut intégrer des mises en situation professionnelle et une [Validation des Acquis de l'Expérience](#) (VAE).

Prise en charge / financement

À défaut de décision de branche : **9,15 € / heure**.

Pour les entreprises relevant de la convention collective des Industries et Services Nautiques, la CPNE retient un **forfait de 5 000 €** par période de reconversion.

Exception : les parcours portant exclusivement sur **CléA** restent financés à **9,15 € / heure**.

volet

À RETENIR

- ♦ **1er février 2026**
- ♦ Remplace **Pro-A** et **Transitions collectives**
- ♦ **5 000 €** par période pour la branche ISN
- ♦ **CléA : 9,15 € / heure**

BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

- ♦ Accompagner les mobilités professionnelles
- ♦ Sécuriser les parcours
- ♦ Renforcer l'employabilité
- ♦ Développer des compétences certifiantes

DÉMARCHE

- ♦ [Certificat CléA](#)
- ♦ [Validation des acquis de l'expérience](#) (VAE)

DISPOSITIF 2

Aides à l'embauche d'un apprenti en 2026

Entreprises de moins de 250 salariés

Entreprises de 250 salariés et plus

Cas particulier : apprenti en situation de handicap

De quoi s'agit-il ?

Le décret du **6 mars 2026** reconduit les aides pour les contrats d'apprentissage conclus entre le **8 mars** et le **31 décembre 2026**.

Aide unique : moins de 250 salariés, niveaux 3 et 4, **5 000 €**. **Aide exceptionnelle** : moins de 250 salariés pour les niveaux 5 à 7 ; 250 salariés et plus quel que soit le niveau de diplôme, sous réserve des obligations réglementaires en matière d'alternance.

NIVEAU PRÉPARÉ	ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALARIÉS	ENTREPRISES DE 250 SALARIÉS ET PLUS
Niveau 3 CAP	5 000 € Aide unique	2 000 € Aide exceptionnelle
Niveau 4 Baccalauréat, Brevet professionnel	5 000 € Aide unique	2 000 € Aide exceptionnelle
Niveau 5 BTS, DUT, DEUST...	4 500 € Aide exceptionnelle 5 000 € en Outre-mer (Aide unique)	1 500 € Aide exceptionnelle
Niveau 6 Licence, BUT	2 000 € Aide exceptionnelle	750 € Aide exceptionnelle
Niveau 7 Master, diplôme d'ingénieur...	2 000 € Aide exceptionnelle	750 € Aide exceptionnelle
Apprenti en situation de handicap	6 000 €* 	6 000 €*

CAS PARTICULIER : HANDICAP

Quel que soit le niveau de diplôme ou la taille de l'entreprise, l'aide est portée à **6 000 €** pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap.

Cette aide est cumulable avec les dispositifs spécifiques proposés par l'Agefiph pour les employeurs du secteur privé.

À RETENIR

- ♦ Aides versées au titre de la **première année** d'exécution du contrat
- ♦ Pas d'aide déjà perçue pour le **même apprenti** et la **même certification**

2. ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

DISPOSITIF 3

Développer les compétences numériques avec France Num

TPE-PME de moins de 250 salariés

STRUCTURER SA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Diagnostic, plan d'action, aides mobilisables.
Exemples : devis et facturation, visibilité en ligne, planification des interventions.

MOBILISER L'IA AU QUOTIDIEN

Automatisation administrative, rédaction assistée, analyse d'avis clients, exploitation des données pour affiner le pilotage.

DÉVELOPPER LES VENTES ET LA RELATION CLIENT

Site marchand, réseaux sociaux, CRM, campagnes d'information ou de relance.
Exemples : prospects de salon, rappels d'entretien saisonnier, segmentation client.

SE FORMER GRATUITEMENT

Tutoriels, MOOC, webinaires et supports pédagogiques sur les visuels, l'IA générative, la modélisation 3D, la vidéo et la gestion des données.

De quoi s'agit-il ?

[France Num](#), plateforme publique portée par la Direction générale des Entreprises, centralise des ressources, accompagnements et formations pour structurer une démarche de numérisation adaptée à chaque activité.

Bénéfices pour l'entreprise

Moderniser les outils, gagner du temps, mieux piloter l'activité et renforcer la relation client.

POUR PASSER À L'ACTION

- ◆ Réaliser un diagnostic
- ◆ Définir les priorités
- ◆ Choisir les outils utiles
- ◆ Organiser la montée en compétences

DISPOSITIF 4

Clic&Tech, l'accompagnement proposé par OPCO2i

Entreprises relevant d'OPCO2i

De quoi s'agit-il ?

Dans un contexte d'accélération des transitions technologiques, [Clic&Tech](#) propose une démarche sur mesure articulée autour des compétences : diagnostic, conseil et plan d'action opérationnel. Sécurité des données, automatisation, intelligence artificielle et nouvelles pratiques de production sont au cœur de l'accompagnement.

Public éligible

Les entreprises relevant d'OPCO2i, avec une approche de co-construction associant dirigeants, équipes et cabinets référencés par OPCO2i.

CE QUE CLIC&TECH APPORTE CONCRÈTEMENT

- ◆ Diagnostic numérique personnalisé
- ◆ Structuration de la démarche digitale
- ◆ Montée en compétences des équipes
- ◆ Mise en œuvre opérationnelle, suivi et livrables

PRISE EN CHARGE / FINANCEMENT

- ◆ **Moins de 250 salariés** : jusqu'à **1 000 € HT / jour**, dans la limite de **10 jours par an**
- ◆ **Prestations stratégiques spécifiques** : jusqu'à **15 jours par an**
- ◆ **Plus de 250 salariés** : étude personnalisée avec le conseiller OPCO 2i

Bénéfices pour l'entreprise

Moderniser les pratiques, préparer les équipes et engager une transformation numérique structurée et finançable.

Démarche

[Contacter un conseiller OPCO2i](#) pour lancer un diagnostic.

DISPOSITIF 5

L'offre de formation à l'intelligence artificielle proposée avec MyConnecting IA

Réservé aux adhérents de la FIN

De quoi s'agit-il ?

La FIN a noué un partenariat avec [MyConnecting IA](#), spécialiste de la formation et de l'accompagnement à l'adoption de l'IA, afin d'aider les entreprises de la filière nautique à s'approprier ces usages.

Public éligible

Offre **réservée aux adhérents de la FIN**.

CONTENU DE L'OFFRE

- ♦ Webinaire « Accélérez l'adoption de l'IA pour les acteurs de la filière nautique » - [Consulter le support](#)
- ♦ Cas d'usage cités : veille réglementaire, génération de devis techniques, suivi de chantier, optimisation des processus métiers
- ♦ Formations intra-entreprise d'**une journée**, en **présentiel** ou à **distance**
- ♦ Accompagnement à l'acculturation, à l'identification des cas d'usage, aux mises en pratique et à l'adoption des outils

Prise en charge / financement

Remise de 10 % pour les adhérents sur cette formule intra-entreprise.

Bénéfices pour l'entreprise

Comprendre les opportunités de l'IA, travailler sur ses propres cas d'usage et faire progresser les équipes sur des situations concrètes.

À RETENIR

- ♦ Réservé aux adhérents
- ♦ 1 journée
- ♦ Présentiel ou distanciel
- ♦ Remise 10 %

3. RENFORCER LES COMPÉTENCES ET LES PRATIQUES RH

DISPOSITIF 6 – BLOC 1

Guides pratiques RH

Réservé aux adhérents de la FIN

De quoi s'agit-il ?

La FIN met à disposition deux guides pour optimiser l'intégration des salariés, le management des équipes et l'accompagnement des alternants.

LIENS UTILES

- ♦ [Guide Salariés et Managers](#)
- ♦ [Guide Tuteurs et Apprenants](#)

DISPOSITIF 6 – BLOC 2

Diagnostic et accompagnement des RH

TPE-PME de moins de 250 salariés

De quoi s'agit-il ?

Accompagnement personnalisé cofinancé par l'État et OPCO2i pour structurer et professionnaliser la gestion RH.

OBJECTIFS

- ♦ Fidéliser les collaborateurs
- ♦ Développer les compétences internes
- ♦ Optimiser l'organisation RH
- ♦ Renforcer l'attractivité
- ♦ Anticiper les mutations du secteur

MODALITÉS ET FINANCEMENT

Individuel : 1 à 10 jours avec un consultant expert RH.

Collectif : accompagnement partagé entre plusieurs entreprises.

Prise en charge pouvant atteindre **100 % des coûts** selon le projet.

Une opportunité pour structurer la politique RH et renforcer l'attractivité de l'entreprise.

DISPOSITIF 7

Financer et valoriser la fonction tutorale

Entreprises relevant d'OPC02i

De quoi s'agit-il ?

Former les tuteurs et maîtres d'apprentissage pour mieux intégrer les jeunes, transmettre les savoir-faire et renforcer la fidélisation.

Prise en charge / financement

Jusqu'à **15 € par heure**, dans la limite de **40 heures** de formation.

PRISE EN CHARGE / FINANCEMENT

- ♦ **15 € HT / heure** : formations langues
- ♦ **20 € HT / heure** : formations réglementaires, y compris CSE
- ♦ **30 € HT / heure** : formations métiers
- ♦ **4 800 €** par entreprise et par an, sous réserve des fonds disponibles

À RETENIR

- ♦ **15 € / heure**
- ♦ **40 heures**
- ♦ Valoriser la fonction tutorale

DISPOSITIF 8

Plan de développement des compétences

Entreprises de moins de 50 salariés

De quoi s'agit-il ?

Depuis le **1er janvier 2026**, nouvelles modalités de prise en charge fixées dans le cadre du [Plan de développement des compétences](#), conformément aux décisions du CA d'OPC02i du **19 décembre 2024**.

POUR PASSER À L'ACTION

- ♦ Déposer la demande sur [Mon Compte 2i](#) avant le démarrage de l'action de formation.

CONTACTS ET DÉMARCHES UTILES

1. CONTACTS UTILES

- ✦ [Céline Virot](#) - Responsable emploi formation de la FIN
- ✦ [Contacter un conseiller OPCO2i](#)

2. LIENS UTILES

- ✦ [Certificat CléA](#)
- ✦ [Validation des acquis de l'expérience](#) (VAE)
- ✦ [Guide Salariés et Managers](#)
- ✦ [Guide Tuteurs et Apprenants](#)
- ✦ [Plan de développement des compétences](#)
- ✦ [Mon Compte 2i](#)

3. BONNES PRATIQUES

- ✦ Vérifier l'éligibilité du dispositif
- ✦ Identifier le financement ou la prise en charge mobilisable
- ✦ Anticiper les dates d'entrée en vigueur et les démarches préalables
- ✦ Contacter le bon interlocuteur avant tout démarrage